

Un bordereau par logement

Commune de l'hébergement :
Nom du déclarant :
Adresse du déclarant :
Tél du déclarant :
Email du déclarant : @.....
*SIRET :

Bordereau Versement Taxe de Séjour 2024

HÉBERGEMENTS CLASSÉS

Période :

- Du 1^{er} janvier au 31 mars (*versement impératif avant le 10 avril*)
 Du 1^{er} avril au 30 juin (*versement impératif avant le 10 juillet*)
 Du 1^{er} juillet au 30 septembre (*versement impératif avant le 10 octobre*)
 Du 1^{er} octobre au 31 décembre (*versement impératif avant le 10 janvier de l'année N+1*)

Nature de l'établissement :

- Hôtel Camping Chambre d'hôte Meublé
 Village Vacances Résidence de Tourisme Auberges collectives

Classement :

- 1 ★ 2 ★ 3 ★ 4 ★ 5 ★

PERIODE (par trimestre)	NOMBRE DE NUITE	TARIF CALCULE*	MONTANT COLLECTE (en euros)
TOTAL A REVERSER*			
TAXE DE SEJOUR VIA PLATEFORME <small>Après vérification de votre part auprès de votre prestataire de location</small>			

Je soussigné(e).....déclare avoir reçu pour le compte de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, au titre de la taxe de séjour et conformément aux pièces et documents comptables en ma possession, pour la période ci-dessus, la somme de

Date :/...../.....

Signature

*Depuis le 1^{er} janvier 2023, dès lors que vous avez une activité d'hébergeur, que vous soyez professionnel ou particulier, le SIRET est obligatoire.

Bordereau à retourner à l'Office de Tourisme par mail, par voie postale ou directement dans nos locaux.

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Virement bancaire : FR76 1007 1240 0000 0020 0058 063

